



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 59/2024/CACL

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DU CALENDRIER DES TRAVAUX DE L'OPERATION « SENTIER DU LITTORAL »

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 7

Nombre de Conseillers Présents : 35
Date de la convocation : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine

PROCURATIONS : **BAFAU Serge** a donné procuration à TORVIC Eliodore - **Daniel CASTOR** a donné procuration à GRISET KHAN Farah – **DAOUDI Yahya** a donné procuration à Anne-Michèle ROBINSON – **Chester LEONCE** a donné procuration à Nestor GOVINDIN - **Sandra TROCHIMARA** a donné procuration à Serge SMOCK – **Sandrine JACQUES** a donné procuration à Jean-Philippe CHAMBRIER – **AZER Monique** donne procuration à SIGER Corinne

ÉTAIENT ABSENTS : DELAR Seedna – Corinne DIMANCHE – EPAILLY Eugène – FAUBERT Christian – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – ADELSON Gilles

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire CHINON

42 POUR	BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX
---------	---

	Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor - GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène - PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine - BAFAU Serge - Daniel CASTOR – DAOUDI Yahya – Chester LEONCE - Sandra TROCHIMARA– Sandrine JACQUES – AZER Monique -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu l'article L141-5 du code de l'urbanisme ;

Vu le Schéma Intercommunal de Développement Economique (SIDE) de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 8 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finance » du lundi 22 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 24 avril 2024 ;

Vu le Rapport N°59/2024/CACL relatif à l'approbation du plan de financement et du calendrier des travaux de l'opération « Sentier du Littoral » ;

Considérant le budget prévisionnel et du plan de financement de l'opération dont le montant s'élève à 2 360 000,00 € :

POSTE DE DÉPENSE	MONTANT PRÉV	POSTE DE RECETTE	MONTANT PREV
Aménagements	1 700 000,00 €	Union Européenne FEDER FSE + 21 - 27	1 910 000,00 € (80%)
Fourniture et pose de signalétique	300 000,00 €	Etat	
Maîtrise d'Œuvre (Travaux, signalétique)	350 000,00 €	Fonds d'Intervention Maritime (FIM)	250 000,00 € (11%)
Dépenses de communication pour publicité du cofinancement	10 000,00 €	CACL	200 000,00 € (9%)
TOTAL	2 360 000,00 €	TOTAL	2 360 000,00 €

Considérant le calendrier prévisionnel de l'opération comme suit :

- ✦ Maîtrise d'œuvre Travaux
 Phases ESQ, AVP, PRO : Mars à Août 2024
 Phases EXE, ACT, DET, AOR : Septembre 2024 à Juin 2025.
 Démarrage prévisionnel des travaux : Septembre 2024

- ✦ Maîtrise d'œuvre Signalétique
 Phase 1 – Diagnostic (DIAG) : Avril à Mai 2024
 Phase 2 – Avant-projet avec propositions de scénarios (AVP) : Avril à Juin 2024
 Phase 3 – Projet avec définition du scénario retenu y compris création des contenus et conception du mobilier (PRO) : Juillet à Août 2024
 Phase 4 : Etude d'exécution (EXE) : Septembre 2024
 Phase 5 : Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) : Août à Octobre 2024
 Démarrage de la Fourniture et Pose de la Signalétique : au fur à mesure de l'aménagement des sites et au plus tard en Juin 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N°59/2024/CACL relatif à l'approbation du plan de financement et du calendrier des travaux de l'opération « Sentier du Littoral ».

ARTICLE 2

D'approuver le plan de financement des travaux et le calendrier de l'opération « Sentier du Littoral » ;

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes ;

ARTICLE 4

D'autoriser, sur ces bases, le Président à signer l'avenant à la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 26 avril 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK